



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau de poste de Combloux

Question écrite n° 40044

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le redeploiement du personnel de La Poste. Dans le cadre du redeploiement de son personnel, La Poste a decide le transfert a Megeve du personnel de distribution de la poste de Combloux (Haute-Savoie). Cette reorganisation amenera a transformer le bureau de poste de Combloux en simple agence postale. L'utilisateur sera contraint de se rendre a Megeve pour les operations de retrait de recommande, de colis... Il demande au ministre quelles dispositions il entend prendre pour garantir le maintien et la qualite des services de poste a Combloux.

Texte de la réponse

Les missions de La Poste en matiere de contribution a l'aménagement du territoire, definies dans la loi du 2 juillet 1990, ont ete precisees a nouveau dans le contrat de plan signe avec l'Etat le 14 octobre 1994 qui, en son article IV, en rappelle les objectifs : proposer un service public de qualite sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que le president de La Poste a rappele, le 26 fevrier dernier aux parlementaires, la decision de ne proceder a aucune fermeture de bureau de poste pendant la periode d'application de ce contrat de plan, c'est-a-dire de 1995 a 1997, dans le departement de la Haute-Savoie comme sur tout le territoire. Par cette decision, conforme aux orientations gouvernementales, La Poste entend lever toute ambiguite quant a sa volonte de participer activement a la politique d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, elle etudie avec l'ensemble de ses responsables departementaux une amelioration de l'organisation de la distribution postale. Le regroupement d'un certain nombre de tournées de distribution sur des etablisements bien situes geographiquement permet une distribution plus efficace du courrier. La Poste de la Haute-Savoie a ainsi engage une etude prealable en vue d'ameliorer le service de la distribution postale de Combloux. La Poste s'attache en effet a mettre en place des organisations performantes, destinees a assurer la perennite d'un service public de qualite. Bien entendu, tout projet de restructuration ne sera mis en oeuvre qu'apres concertation prealable avec les elus concernes. En tout etat de cause, le bureau de Combloux continuera d'offrir a sa clientele l'ensemble des prestations auxquelles elle est accoutumee. La transformation en agence postale constitue une operation d'organisation interne a La Poste, qui ne modifie en rien la qualite des services postaux offerts. Toutes ces precisions ont ete apportees au maire de Combloux par le directeur du groupement postal Arve - Mont-Blanc.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40044

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3214

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4623